FICHE SIGNALÉTIQUE

Goo Gone® Liquid

Section 1 : IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

Nom du produit :	Goo Gone® Liquid
Numéro de produit:	2098C, 2088C, 2065C, 2050C
Usage du produit :	Nettoyant.
Fabricant/fournisseur :	GOO GONE® 755 Tristate Parkway Gurnee, IL 60031
Numéro de téléphone :	1-800-837-8140
Numéro de téléphone d'urgence :	1-800-535-5053
Date de la préparation :	Août 14, 2014

Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

DESCRIPTION GÉNÉRALE DES RISQUES

AVERTISSEMENT

LIQUIDE COMBUSTIBLE. NOCIF SI AVALÉ. PEUT IRRITER LES YEUX. PEUT IRRITER LA PEAU. PEUT CAUSER UNE SENSIBILISATION CUTANÉE. NOCIF: PEUT PROVOQUER UNE ATTEINTE DES POUMONS EN CAS D'INGESTION.

Effets potentiels sur la santé : Voir la section 11 pour plus d'information.

Voies d'exposition : Contact avec la peau, contact avec les yeux, inhalation, et ingestion.

Yeux : Peut irriter les yeux.

Peau : Peut irriter la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Ingestion : Nocif en cas d'ingestion. Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements. Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

Inhalation : Peut causer l'irritation des voies respiratoires. Les émanations aspirées de ce produit peuvent causer une pneumonie chimique.

Effets chroniques : Le contact répété ou prolongé avec la peau pourrait l'assécher et causer de l'irritation.

Signes et symptômes : Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, des clignements excessifs des paupières et des productions de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des œdèmes, une délipidation, des dessèchements et gerçure de la peau.

Conditions médicales aggravées en cas d'exposition : Asthme. Allergies.

Organes cibles : La peau, les yeux, l'appareil gastro-intestinal, les voies respiratoires.

Effets potentiels sur l'environnement : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Voir la section 12 pour plus d'information.

Section 3 : COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Ingrédient	Numéro CAS	Pd. %
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	60 - 100
d-Limonène	5989-27-5	1 - 5
Oranger doux, extraits	8028-48-6	0.5 - 1.5

Section 4 : PREMIERS SECOURS

Contact avec les yeux : En cas de contact, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Le cas échéant, retirer les lentilles de contact. Si l'irritation persiste, obtenir des soins médicaux.

Contact avec la peau : En cas de contact, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Retirer les vêtements/souliers contaminés. Laver les vêtements avant de les porter à nouveau. Si une irritation cutanée se développe et persiste, consulter un médecin.

Inhalation : S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de malaise.

Ingestion : Si le produit a été ingéré, ne PAS provoquer le vomissement. Ne jamais administrer quoi que ce soit par voie orale à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.

Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette ou la fiche signalétique).

Avis aux médecins : Les symptômes peuvent ne pas apparaître immédiatement.

Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Inflammabilité : Combustible d'après les critères du SIMDUT.

Produits extincteurs :

Moyens d'extinction appropriés : Poudre, mousse, dioxyde de carbone, pulvérisant de l'eau.

Moyens d'extinction inappropriées : Pas disponible.

Produits de combustion : Peut inclure, sans s'y limiter: oxydes de carbone.

Données sur l'explosibilité :

Sensibilité aux chocs : Pas disponible.

Sensibilité aux décharges électro-statiques : Pas disponible.

Protection pour les pompiers : Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA).

Section 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles : Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé. Éliminer toute source d'ignition.

Précautions environnementales : Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations de drainage, les égouts, les fossés et les cours d'eau. Pour empêcher une contamination de l'environnement, réduire au minimum la consommation d'eau.

Méthodes de contention : Contenir et/ou absorber le déversement avec une substance inerte (par ex. du sable ou de la vermiculite) puis placer ensuite dans un conteneur adapté. Ne pas laisser s'écouler dans les égouts ni dans les cours d'eau. Utiliser l'équipement de protection personnelle (EPP) approprié.

Méthodes de nettoyage : Déblayer la substance avec une pelle et la placer dans un conteneur de récupération. Ventiler la zone.

Autre information : Pas disponible.

Section 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation :
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles. Ne pas fumer. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas avaler. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Lessiver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Se laver les mains avant de manger, de boire ou de fumer.

Stockage :
Conserver hors de la portée des enfants. Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé. Conserver dans un endroit frais.

Section 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Directives d'exposition

Ingrédient	Limites d'exposition ACGIH-TLV
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	200 mg/m³
d-Limonène	Pas disponible.
Oranger doux, extraits	Pas disponible.

Mesures d'ingénierie : Aérer/ventiler les lieux pour garder l'exposition aux niveaux de poussières en suspension, émanations chimiques, fumée, etc., en dessous des limites permises.

Protection individuelle :

Protection pour les yeux et le visage : Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection des mains : Porter des gants appropriés.

Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Considérations sur l'hygiène générale : À manipuler selon les pratiques de sécurité et d'hygiène industrielles établies.

Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence :	Transparente.
Couleur :	Jaune.
Odeur :	Citron.
Seuil de l'odeur :	Pas disponible.
État physique :	Liquide.
pH:	Pas disponible.
Viscosité :	Pas disponible.
Point de congélation :	Pas disponible.
Point d'ébullition :	Pas disponible.
Point d'éclair :	85 °C (185 °F) [TCC]
Taux d'évaporation :	Pas disponible.
Seuil minimal d'inflammabilité :	Pas disponible.

Seuil maximal d'inflammabilité :	Pas disponible.
Pression de vapeur :	Pas disponible.
Densité de vapeur :	Pas disponible.
Poids spécifique :	0.80
Solubilité dans l'eau :	Pas disponible.
Coefficient de répartition eau/huile :	Pas disponible.
Température d'auto-inflammabilité :	Pas disponible.
Pourcent volatil, Pd. % :	Pas disponible.
COV, Pd. % :	Pas disponible.

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité : Stable dans les conditions normales d'entreposage. Conserver dans un endroit frais.

Conditions de réactivité : Chaleur. Source d'ignition.

Matériaux incompatibles : Aucun connu.

Produits de décomposition dangereux : Peut inclure, sans s'y limiter: oxydes de carbone.

Possibilité de réactions dangereuses : Aucun dans les conditions normales d'utilisation.

Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

EFFETS DE L'EXPOSITION AIGUË

Analyse des ingrédients

Ingrédient	DL50 (orale)	CL50
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	> 5000 mg/kg, rat	> 5.2 mg/L 4hr, rat
d-Limonène	4400 mg/kg, rat	Pas disponible.
Oranger doux, extraits	> 5000mg/kg rat	Pas disponible.

Yeux : Peut irriter les yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, des clignements excessifs des paupières et des productions de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement.

Peau : Peut irriter la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des œdèmes, une délipidation, des dessèchements et gerçure de la peau.

Ingestion : Nocif en cas d'ingestion. Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements. Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

Inhalation : Peut causer l'irritation des voies respiratoires. Les émanations aspirées de ce produit peuvent causer une pneumonie chimique.

EFFETS DE L'EXPOSITION CHRONIQUE

Organes cibles : Pas disponible.

Effets chroniques : N'est pas dangereux d'après les critères du SIMDUT.

Cancérogénicité : N'est pas dangereux d'après les critères du SIMDUT.

Ingrédient	Produits chimiques listés comme étant cancérogènes ou potentiellement cancérogènes. *
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Non listé.
d-Limonène	I-3
Oranger doux, extraits	Non listé.

* Voir la section 15 pour plus d'information.

Mutagénicité : N'est pas dangereux d'après les critères du SIMDUT.

Effets sur la reproduction : N'est pas dangereux d'après les critères du SIMDUT.

Effets développementaux :

Tératogénicité : N'est pas dangereux d'après les critères du SIMDUT.

Embryotoxicité : N'est pas dangereux d'après les critères du SIMDUT.

Sensibilisation des voies respiratoires : N'est pas dangereux d'après les critères du SIMDUT.

Sensibilisation de la peau : Dangereux d'après les critères du SIMDUT.

Matières toxicologiquement synergiques : Pas disponible.

Section 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Persistance et dégradabilité : Pas disponible.

Bioaccumulation / accumulation : Pas disponible.

Mobilité dans l'environnement : Pas disponible.

Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Instructions relatives à l'élimination des résidus :
Ces matériaux doivent être éliminés dans le respect de toutes les réglementations locales, régionales, provinciales et fédérales.

Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Appellation réglementaire en vertu du TMD
Non réglementé

Section 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementations fédérales

Canada : Ce produit a été classé en fonction des critères de risque du Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique renferme tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

Inventaires du monde

Ingrédient	Canada LIS/LES
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	LIS
d-Limonène	LIS
Oranger doux, extraits	LIS

HMIS - Système d'identification des matières dangereuses

Santé - 1* **Inflammabilité -** 2 **Risque Physique -** 0 **EPP -** B

NFPA - Association nationale de protection contre l'incendie:

Santé - 1 **Inflammabilité -** 2 **Réactivité -** 0

Estimation de risque : 0 = minimal, 1 = faible, 2 = modéré, 3 = grave, 4 = extrême

Classification du SIMDUT :

Catégorie B3 - Liquides combustibles
Catégorie D2B - Sensibilisation de la peau
Catégorie D2B - Irritation des yeux

Symboles de SIMDUT :

AGENCE DE SOURCE DES CLASSIFICATIONS CANCÉRIGÈNES :

ACGIH (G) Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux.
A1 - Confirmé étant carcinogène à l'homme.
A2 - Présumé carcinogène à l'homme.
A3 - Carcinogène animal.
A4 - Non qualifiable comme carcinogène à l'homme.
A5 - Non présumé carcinogène à l'homme.

IARC (I) Centre International de Recherche sur le Cancer.
1 - L'agent (mélange) est carcinogène à l'homme.
2A - L'agent (mélange) est probablement carcinogène à l'homme; une évidence limitée que celui-ci est carcinogène à l'homme est disponible et une évidence qu'il est carcinogène chez les animaux est aussi reconnue.
2B - L'agent (mélange) est possiblement carcinogène à l'homme; une évidence limitée que celui-ci est carcinogène à l'homme est disponible du fait qu'il n'y a pas d'évidence suffisante qu'il est carcinogène chez les animaux d'expérimentation.
3 - L'agent (mélange, exposition, circonstance) n'est pas classifiable du point de vue s'il est carcinogène chez l'homme.
4 - L'agent (mélange, exposition, circonstance) n'est probablement pas carcinogène à l'homme.

NTP (N) Programme national de toxicologie.
1 - Connu être carcinogène.
2 - Anticipation raisonnable d'être carcinogène.

Section 16 : AUTRES INFORMATIONS

Clause d'exonération de responsabilité :
L'information contenue dans ce document s'applique à ce matériel spécifique comme fourni. Il peut ne pas être valide pour ce matériel si il est employé en combinaison avec n'importe quels autres matériaux. Il est la responsabilité de l'utilisateur de se satisfaire quant à la convenance et perfection de cette information pour le propre usage particulier de l'utilisateur.

Date d'échéance : Août 14, 2017

Numéro de version : 1.0

Préparé par : Nexreg Compliance Inc.
Téléphone: (519) 488-5126
www.nexreg.com